

riverains. Autre cheval de bataille de ceux qui s'y opposent : la baisse du prix de l'immobilier en cas de présence d'une antenne relai. Qu'en est-il vraiment et quelles sont les avantages proposés par les opérateurs en cas d'installation de ces structures ?

Une bien mauvaise réputation

41% des Français se sont **déclarés inquiets de la présence d'antennes relais**. C'est ce qui ressort d'un sondage CREDOC pour le magazine *60 Millions de Consommateurs*. Cette proportion importante au sein de la population aboutie à un ralentissement dans le secteur de l'installation de ces antennes. Serge Ivars, Président de la Confédération nationale des administrateurs de biens confirme ce climat morose : « je n'ai plus installé d'émetteurs depuis 4 ans ». Ce sont **les copropriétés qui hésitent dorénavant à accepter ces installations**. Jean-Marie Jourdan du Conseil supérieur de l'administration de biens déclare à ce propos : « Nous déconseillons systématiquement l'installation d'antennes-relais. Nous n'en avons aucune sur les 500 immeubles du parc que nous gérons. D'ailleurs, entre le risque santé éventuel et un gain très faible sur les charges, le débat est vite clos. »

Les offres des opérateurs

Les opérateurs proposent généralement un bail de 12 années à la copropriété qui lui permettent de faire baisser les charges de façon importante. L'installation de l'antenne se fait suite au paiement d'un droit d'entrée (généralement de 15 000 euros). Durant toute la durée du bail, l'opérateur verse ensuite un loyer oscillant entre 3000 et 18 000 euros ; la majorité d'entre eux se situent aux alentours de 15 000 euros ; qui pourra permettre d'engager la rénovation et le développement des parties communes sans que les propriétaires n'aient à y investir. Ces offres intéressantes doivent être étudiées avec attention par les copropriétaires qui doivent prendre en compte différents aspects de la construction et de l'entretien de l'antenne : prise en charge en cas de rénovation et de dégradations.

Le prix de l'immobilier au centre des attentions

A la Bourse de l'Immobilier d'Ile de France, on affirme que de potentiels acheteurs **négoçient à la baisse le prix du bien qu'ils cherchent à acquérir de 10 à 20% en plus des habituelles négociations en cas de présence d'une antenne relai**. Ces antennes feraient des logements qu'elles surplombent des biens imparfaits soumis à une décote plus importante.